

Procès de Ould Haidalla

Le tourbillon des préparatifs

Décidément les choses semblent aller très vite pour Ould Haidalla et ses co-détenus, comme si le Pouvoir voulait en finir définitivement avec cet encombrant dossier de la présidentielle du 7 novembre 2003.

L'accélération du dossier alors que les mauritaniens s'apprêtaient à fêter la fin du mois béni du Ramadan prévu pour le mardi 25 novembre, voilà que le Parquet Général opte le lundi 25 novembre pour la célérité en saisissant directement la Cour Criminelle qui entame à son tour les actes préparatoires d'une imminente audience de jugement.

Floraison des communiqués et des collectifs de défense

Pris de court par cette accélération du dossier, le collectif des avocats des détenus (dont entre autres Me/ Maaroufa Diabira, Yarba Ould Ahmed Saleh, Maouloud Vall Ould El Hadi Seyid, Brahim Ould Ebety, Mokhtar Ould Ely, Mohameden Ould Ichidou) convoque la presse dans l'après-midi alors que l'esprit était déjà à la fête.

Entouré de ses collègues Me/ Yarba Ould Ahmed Saleh, Maouloud Vall Ould El Hadi Seyid. Me/ Maaroufa Diabira, qui assure également la présidence du comité de suivi des trois candidats de l'opposition à la présidentielle 2003, dirigera cette conférence de presse qui ressemblait plus à une discussion à bâtons rompus. Remerciant la presse pour l'intérêt qu'elle accorde à ce dossier et le traitement objectif et professionnel par lequel elle approche en général les informations qui se proposent à elle, Me/ Diabira Maaroufa rappellera que les détenus ont été informés

par un juge qui est allé les voir en l'absence de leurs avocats qui ne les ont d'ailleurs jamais rencontré et que semble-t-il leur procès aura lieu lundi. Me/ Maaroufa lira un communiqué de presse dans lequel ce collectif d'avocats des détenus soulignera qu'il a été informé "ce jour 24 novembre 2003 que le parquet général a donné, enfin, une forme et un contenu judiciaires à l'accusation portée ces dernières semaines par voie de communiqués de presse contre nos clients, Mohamed Khouna Ould Haidalla et plusieurs membres de son directoire de campagne, restés en détention à la prison de Beïla, depuis plus de deux semaines sans mandat judiciaire." Le communiqué poursuit: "Attentat ayant pour but de détruire ou de changer le régime constitutionnel, commission d'actes exposant la Mauritanie à une déclaration de guerre et à des représailles, intelligence avec une puissance étrangère, la gravité des chefs d'accusation n'a d'égal que la précarité des faits. Le Parquet a aussi opté pour une célérité fort incompatible avec une bonne administration de la justice choisissant la procédure du crime flagrant et a saisi directement la Cour Criminelle qui, aussitôt a entamé les actes préparatoires d'une imminente audience de jugement. Nous déplorons vivement le recours à de tels procédés qui rendent hypothétique l'organisation d'un procès public et équitable dans le respect du droit naturel que reconnaissent pour chaque citoyen, la Constitution et les conventions internationales auxquelles la Mauritanie est partie." Interrogé sur les peines encourus par leurs clients, Maaroufa Diabira

dira qu'elles vont des travaux effectués pendant 10 ou 20 ans à la perpétuité. Quant à l'accusation d'"intelligence avec une puissance étrangère", l'avocat répondra que les registres du Parquet dans lesquels les chefs d'accusations sont contenus n'en précisent pas le pays et qu'à leur niveau, ils n'en savent rien.

Pourtant, une rumeur persistante circule aujourd'hui à Nouakchott faisant état d'aveux qui seraient obtenus de certains détenus selon lesquels l'un des fils de Haidalla aurait géré les finances de la campagne de son père dont un million de dollars proviendrait de la Libye. Parallèlement à cette conférence de presse des avocats du groupe Haidalla, le juge et porte-parole du Ministère de la Justice M Sall Aliou Moussa avait convoqué lui aussi un autre point de presse une heure plus tard, ce même 24 novembre dans la salle de réunion du Ministère de la Justice. Le magistrat axera son intervention sur deux éléments importants à savoir le collectif des avocats sénégalais et les chefs d'accusations retenus contre Haidalla et ses co-détenus.

En ce qui concerne le premier élément, il dira qu'il a pris connaissance d'un collectif d'avocats sénégalais commis par la Raddho. Or, la Raddho est une ONG qui s'est toujours inscrite en faux contre la Mauritanie laquelle compte suffisamment d'avocats compétents, capables de défendre leurs clients et que de toute façon il y a des formalités à remplir au préalable (élection de domicile, etc.) pour plaider dans les tribunaux mauritaniens. Concernant le second élément, M Aliou Moussa rappellera que les chefs d'accusations retenus sont très graves et décrits comme attentat tendant à renverser le régime constitutionnel par la violence, au préjudice des intérêts majeurs de la Mauritanie et intelligence avec un pays étranger.

Procès de Ould Haidalla

Le tourbillon des préparatifs

Dans un communiqué de presse qu'il a rendu public le 26 novembre, "le collectif des familles des victimes des événements du 07 novembre 2003" s'est déclaré "surpris" par la démarche de Maître Melainine Ould Khalifa, bâtonnier officiel de l'ordre national des avocats et de son confrère Sidi Mohamed Ould Maham qui "sont venus à la prison civile de Beïla le mardi 25 novembre dans l'après-midi pour pouvoir y rencontrer nos parents détenus dans la dite prison et leur proposer leur ministère d'avocat." (...) "nous, familles des détenus, agissant en leurs noms dénonçons un tel comportement et récusons, formellement, par avance "l'offre de service" provocatrice de Maître Ould Khalifa, son équipe et tout autre avocat suggéré par l'accusation."

Le vendredi 28 novembre, fête nationale de l'indépendance, le Procureur de la République Mohamed El Ghaith Ould Oumar convoque à son tour la presse pour un nouveau point de presse. Très bref, il lira un communiqué dans lequel il

affirme le transfert de Mohamed Khouna Ould Haidalla et de ses co-détenus à la Cour Criminelle et que leur procès est prévu pour lundi 1er décembre 2003 à 10H. Il assurera que "la justice jouit de toute son indépendance telle que le garantit la constitution et que seule la conscience des juges déterminera l'issue du procès. Les présumés ont choisi librement leurs avocats qui ont obtenu des photocopies des dossiers" et précisera que "les chefs d'inculpation retenus contre Haidalla et ses co-détenus sont sanctionnés par les articles 83, 84, 53, 54 et l'alinéa 3 de l'article 77 du Code Pénal mauritanien." (voir encadré).

Hors de la Mauritanie un collectif d'avocats s'est déjà organisé au Sénégal sous la bannière de l'association Raddho pour prêter main forte aux avocats mauritaniens et défendre Haidalla et ses co-détenus. Seulement, le temps risque bien de faire défaut à ce collectif d'avocats étrangers qui devra surtout se faire accepter par la justice mauritanienne. Surtout que sa présence sur le sol national peut prêter à plusieurs interprétations

dont celle de l'incapacité de collectifs mauritaniens des avocats des détenus et de l'opposition de compter sur eux-mêmes pour plaider la cause de Haidalla et de ses co-détenus.

Chronologie des faits

L'on se souvient que l'ancien président de la République, candidat malheureux à cette élection avait été appréhendé dans la nuit du jeudi 06 au vendredi 07 novembre et qu'il avait été libéré quelques heures plus tard "compte tenu de leur rôle dans la campagne", dira le représentant du parquet. "Pour ne pas être en face d'un cas d'empêchement entraînant l'invalidation des élections et l'obligation légale d'organiser un autre scrutin", dira l'un des avocats de l'opposition (voir notre livraison n°504 du 23/11/03).

Il importe également de rappeler que l'arrestation de Ould Haidalla et certains éléments de son directoire de campagne (dont le député Ismail Ould Amar, directeur de la campagne pour lequel l'Assemblée Nationale a du lever l'immunité parlementaire) fait suite à des accusations graves selon procureur de la République qui réunira

la presse l'après-midi du jeudi 06 novembre aux environs de 18H dans la salle d'audience de la Cour Suprême.

Il déclarera alors que le Parquet a reçu des informations accusant Haidalla et certains éléments de son directoire de campagne de planifier un complot pour commettre des actes de violence et qu'une enquête a été ouverte avec ce groupe. Ainsi l'arrestation de Haidalla et six de ses proches collaborateurs venait d'être rendue publique. Seulement, le même jour à 22H le procureur de la République convoque à nouveau la presse dans bureau et l'informe en présence du DSE et du DRS, que l'enquête se poursuit mais que Haidalla et Ismail Ould Amar ont été libérés "compte tenu de leur rôle dans la campagne". Les autres détenus, continueront quant à eux à attendre dans la prison civile de Beïla.

Après l'annonce des résultats du scrutin du 7 novembre Ould Haidalla est porté disparu dans l'après de ce vendredi 7 novembre et ne réapparaîtra que le samedi soir 8 novembre à 22H lorsqu'il fit irruption dans le siège de sa campagne chez Horma Ould Bebana entouré d'Ahmed Ould Daddah et de Messaoud Ould Boukheir. Il passera la nuit chez lui et ne sera arrêté par la police qu'à l'aube du dimanche 09. Le lundi 10 novembre à 17H30, le Procureur de la République convoque la presse dans la salle d'audience pour l'informer (en lisant un mot bref et sans donner voie aux questions) que Ould Haidalla et Ismail Ould Amar ont été à nouveau arrêtés.

Quoi qu'il en soit, demain sera une journée de procès sous haute tension où la justice mauritanienne aura besoin de toute son indépendance et son impartialité pour assurer un procès équitable et pourquoi pas historique pour l'ancien président Mohamed Khouna Ould Haidalla et ses co-détenus et dont elle sortira grandie.

MOHAMED OULD KHATTAT